



refus de pension alimentaire

Par **audrey65**, le **29/07/2011** à **13:06**

nous sommes passées devant le juge aux affaires familiales au mois d avril 2011 pour la garde de ma fille qui a été accordée d un commun accord entre lui et moi au papa; la pension alimentaire fixée a 100euros par mois.

Le premier mois j ai proposer au papa de ma fille de lui verser 40euros étant donné que lui m avais dis que la pension il ne la voulais pas car je venais voir ma fille tout les weekend a son domicile et que je payais tout les trajets de déplacement pour venir la voir.

depuis il a appris que j étais en couple avec quelqu un et ne veux plus que je vois ma fille car je ne lui ai pas versé la pension alimentaire que je lui devais depuis le mois d avril.

je lui ai donc proposé de lui versé sur son compte la totalité de la pension que je lui devais en lui demandant 1rib pour que je puisse avoir une preuve de se que je lui ai versé, il refuse.

que faire face a cette situation?

Par **Domil**, le **29/07/2011** à **18:50**

Vous avez l'obligation de payer intégralement la pension alimentaire. Il est en droit de porter plainte contre vous pour abandon de famille et de vous faire condamner en correctionnelle, ainsi que de saisir vos revenus.

Il n'a pas le droit de vous empêcher de voir votre fille pour ce motif. Allez chercher votre fille le jour où le jugement vous donne le droit de le faire.

Il n'a aucune obligation de vous donner un RIB